

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 26 AVRIL 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL  
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Amy MAZARI ALLEL  
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE  
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE  
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE  
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER  
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS  
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGALT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA  
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

**28**

**HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU**

**M. BLUY**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Par délibération n°37 du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2019, la ville d'Avignon a décidé de s'engager sur la période 2020-2025 dans un nouveau dispositif opérationnel OPAH-RU à deux niveaux :

- En intra-muros, au travers de la mise en place d'une action renforcée sur l'habitat indigne, la vacance, l'adaptation des logements, le traitement des façades ainsi que la restructuration d'îlots dégradés,
- En extra-muros, la priorité est donnée aux économies d'énergies, au maintien à domicile et à l'accompagnement des grandes copropriétés en difficultés.

Cette délibération propose les dossiers à engager dans le cadre de ce nouveau programme permettant d'accorder, aux Propriétaires Privés Occupants (PO) ou Propriétaires Bailleurs (BO), une aide pour la réhabilitation de leur logement.

Il s'agit aujourd'hui d'engager 13 dossiers pour un montant total de 49 904 €, selon le tableau annexé à la présente délibération, décomposé de la manière suivante :

- 38 155 € concernant la subvention accordée par la ville d'Avignon,
- 11 749 € concernant l'avance de subvention réalisée par la ville d'Avignon pour le compte de la Région PACA.

**Pour les propriétaires occupants :**

La ville d'Avignon subventionne les travaux d'économie d'énergie à hauteur de 10 % du montant des travaux HT. Cependant le montant des travaux HT pris en compte dans le calcul de la subvention sera plafonné à 30 000 €. À ce calcul devra s'ajouter une prime d'aide à la rénovation thermique de 500 €.

En cas de travaux très lourds, la ville d'Avignon subventionne à hauteur de 20 % du montant des travaux HT. Cependant le montant des travaux HT pris en compte pour le calcul de la subvention sera plafonné à 50 000 €. À ce calcul devra s'ajouter une prime d'aide à la rénovation thermique de 500 €.

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

Enfin, la ville d'Avignon subventionne les travaux d'adaptation à hauteur de 15 % du montant des travaux HT. Cependant le montant des travaux HT pris en compte pour le calcul de la subvention sera plafonné à 20 000 €.

La Région subventionne à hauteur de 50 % de la subvention Ville. Elle attribue en sus des primes spécifiques conformément à la convention financière conclue entre la Région et la Ville d'Avignon en date du 7 janvier 2021 sur l'OPAH-RU CD ORT et l'OPAH-RU CD Extra Muros.

Pour des travaux d'adaptation des logements aux personnes âgées et d'accessibilité pour les personnes handicapées, la Région subventionne à hauteur de 10 % du montant HT des travaux retenus et représentant au minimum 8 000 €.

### **Pour les propriétaires bailleurs :**

La ville d'Avignon subventionne 50 € / m<sup>2</sup> dans la limite de 80 m<sup>2</sup> par logement.

La Région subventionne à hauteur de 50 % de la subvention ville.

La ville d'Avignon réalise les avances des subventions et primes de la Région qu'elle se fait rembourser annuellement.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment les articles L. 2121-29, Vu la délibération n°37 du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2019 approuvant le nouveau dispositif opérationnel OPAH-RU sur la période 2020-2025.

### **Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Développement territorial et urbain

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 555, programme ATSP03 et opération 2021OP1242,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

## ADOPTE

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Lilou QUENNESSON

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025**  
**ACTE PUBLIE LE 30/04/2025**

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :